

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) permet de valider un diplôme ou un titre professionnel enregistré au RNCP.

Une VAE peut être envisagée à partir de l'équivalent d'une année d'expérience professionnelle à temps plein (y compris alternance, y compris en cumulant plusieurs périodes à temps partiel).

Le site France Compétence <https://www.francecompetences.fr/> permet de consulter l'ensemble des référentiels (contenus) des diplômes et titres éligibles à la VAE et de connaître les certificateurs/organismes dispensant la formation.

L'organisation des diplômes et des titres reconnus en France est la suivante :

Années après le Bac	Titre du diplôme	Niveau de diplôme
-	CAP, BEP	Niveau 3 (anciennement V)
Bac	Baccalauréat	Niveau 4 (anciennement IV)
Bac + 2	DEUG, BTS, DUT, DEUST	Niveau 5 (anciennement III)
Bac + 3	Licence, Licence LMD, licence professionnelle	Niveau 6 (anciennement II)
Bac + 4	Maîtrise	Niveau 6 (anciennement II)
Bac + 5	Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur	Niveau 7 (anciennement I)
Bac + 8	Doctorat, habilitation à diriger des recherches	Niveau 8 (anciennement I)

Dispensée d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)
TVA non applicable, art. 293 B du CGI - CGV disponibles sur <http://hfromont.fr> "Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre entreprise a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité retenue est : CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> "

J'accompagne des VAE sur tout titre et diplômes

La validation des diplômes et la suite des parcours

Aujourd'hui, l'ensemble des certifications sont organisées en bloc de compétences.

Avec l'accompagnement VAE vous pouvez obtenir la validation d'un bloc autonome ou de l'ensemble des blocs :

- Si vous ne validez que certains blocs de compétences, vous avez la possibilité de représenter les blocs non validés sans limite de temps en redemandant à bénéficier d'un nouvel accompagnement ;
- Si vous validez l'ensemble des blocs et obtenez le diplôme complet, vous pouvez poursuivre votre parcours de formation en présentant un autre bloc pour avancer dans l'acquisition du diplôme complet.

Lorsque vous avez obtenu votre diplôme en totalité, vous pourrez vous présenter, dans le respect des modalités de recevabilité à un diplôme équivalent ou à un diplôme supérieur.

Pour connaître les diplômes accessibles par équivalence, vous pouvez vous référer au site des certificateurs comme par exemple :

<http://www.education.gouv.fr/>

Pour plus de renseignement sur les étapes de la démarche VAE :

<https://francevae.fr/etape-par-etape/>

Lors de votre accompagnement VAE nous approfondirons de manière personnalisée cette question afin de vous permettre de poursuivre votre développement professionnel et de formation.

L'accompagnateur VAE vous présentera également les débouchés en lien avec le diplômé visé.

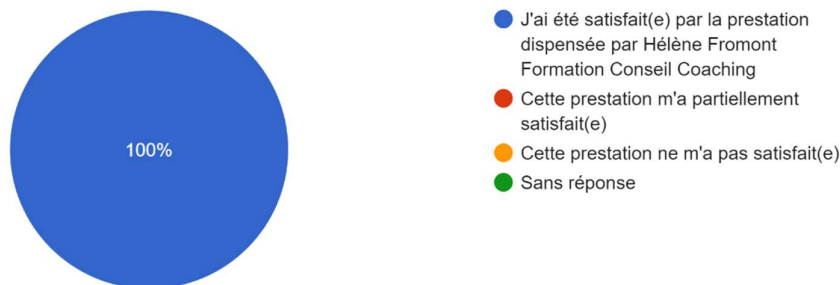
Dispensée d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)
TVA non applicable, art. 293 B du CGI - CGV disponibles sur <http://hfromont.fr> "Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre entreprise a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité retenue est : CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> "

IBAN : FR14 2004 1000 0166 0348 0B02 017 – La Banque Postale - Assurance responsabilité civile professionnelle N°164141570001 – Groupama Nord-Est

Indicateurs de réussite

Sélectionner votre ou vos réponses

6 réponses



Témoignages 2022 et 2023 (pas de candidats présentés en direct en 2024)

4 réponses

Madame Fromont m'a permis de rédiger et d'amener à son but le travail pour lequel je l'ai contactée grâce à ses conseils pour la structure, la précision, les encouragements et l'exigence pour nourrir de façon précise le contenu de mon travail.

Une très bonne alternance entre entretiens guidés et autonomie, entre exercices pratiques et prise de recul. La démarche a été adaptée aux besoins formulés.

Merci Hélène, vous m'avez convaincue que c'était possible : «Ça s'organise !" Le rythme est difficile à tenir, mais effectivement, ça s'organise !

C'est ma première expérience VAE, donc j'ai très peu de recul. Cependant, je suis satisfait du coaching et de l'accompagnement pour l'élaboration de mon Mémoire.

Google FORM – Questionnaire diffusé à l'ensemble des personnes accompagnées en VAE en direct

En 2023 (clients directs) :

Un candidat ayant validé entièrement le **BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client**.

Dispensée d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)
TVA non applicable, art. 293 B du CGI - CGV disponibles sur <http://hfromont.fr> "Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre entreprise a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité retenue est : CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> "

IBAN : FR14 2004 1000 0166 0348 0B02 017 – La Banque Postale - Assurance responsabilité civile professionnelle N°164141570001 – Groupama Nord-Est

- Une candidate **ayant validé entièrement le titre du ministère du travail** de secrétaire assistante.
- Un candidat sur **une licence informatique validé partiellement.**
- **Un candidat accompagné uniquement sur la préparation au jury** sur le titre CAFERUIS validé partiellement.

Entre 2018 et 2023 (clients directs) : 5 candidats ont été présentés en VAE et 4 candidats ont obtenu leur diplôme (DEES, BPJEPS, BTS NDRC et titre de secrétaire assistante). Soit un taux de validation totale de 80% entre 218 et 2024.

Dispensée d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)
TVA non applicable, art. 293 B du CGI - CGV disponibles sur <http://hfromont.fr> "Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre entreprise a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité retenue est : CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> "

IBAN : FR14 2004 1000 0166 0348 0B02 017 – La Banque Postale - Assurance responsabilité civile professionnelle N°164141570001 – Groupama Nord-Est